

**ASSOCIATION DE GESTION DU LYCÉE ANNE MARIE JAVOUHEY**  
Association LOI 1901  
**Siège social : 25 Rue Anne Marie JAVOUHEY**  
**21250 CHAMBLANC**

SIRET : 302 792 221 00012

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos au 31/08/2020

Aux membres

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion du lycée ANNE MARIE JAVOUHEY relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association de gestion du lycée ANNE MARIE JAVOUHEY à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice notamment sur l'application du nouveau règlement ANC 2018.06, le démarrage de l'atelier d'ANNE MARIE et l'impact de la crise COVID-19.

Nous attirons aussi votre attention sur les principales modifications engendrées par le nouveau référentiel comptable en terme d'impact sur le compte de résultat et le bilan. Ces modifications sont présentées dans la note 2 de l'annexe comptable.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons analysé la correcte traduction dans les comptes de l'application du nouveau règlement comptable 2018.06.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 10 Janvier 2021

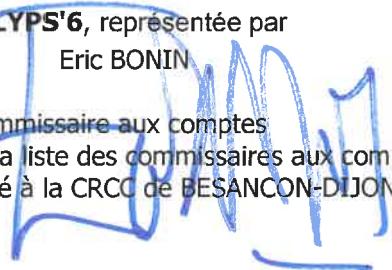
**ELYPS'6**, représentée par

Eric BONIN

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes

Rattaché à la CRCC de BESANCON-DIJON



BILAN SIMPLIFIE AU 31 AOUT 2020

Sommes exprimées en euros



COMpte DE RESULTAT AU 31/08/20	31/08/2019 certifiée ancienne présentation	année N-1 (2018/2019) nouvelle présentation	année N (2019/2020) nouvelle présentation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>781 715,39</b>	<b>700 078,97</b>	<b>650 679,40</b>
Cotisation	-	32,00	32,00
Ventes et biens et services			
ventes de biens	-	230,00	600,00
ventes de prestations et de services	611 102,98	295 200,98	249 576,56
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	45 221,33	380 883,33	348 016,20
Ressources liées à la générosité du public	-	1 000,00	13 295,25
Contributions financières	-	-	10 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 078,75	42 689,75	26 920,32
utilisation des fonds dédiés	-	-	1 912,65
Autres Produits	108 312,33	32,81	326,42
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>928 385,61</b>	<b>928 385,61</b>	<b>850 380,45</b>
Achats de marchandises	205 348,27	205 348,27	139 261,39
Autres achats et charges externes	46 907,71	110 342,81	132 860,83
Autres Services Extérieurs	63 435,10	-	-
Impôts, Taxes et versements assimilés	14 577,91	14 577,91	11 723,46
Salaire et traitements	378 471,62	302 672,96	286 631,19
Charges sociales	75 798,66	-	64 673,07
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	206 327,16	196 721,37	182 836,72
Dotation aux provisions	8 605,79	-	8 501,68
Reports en fonds dédiés	-	-	22 695,25
Autres charges de gestion courante	13 317,84	13 317,84	196,86
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-146 670,22</b>	<b>-228 306,64</b>	<b>-199 701,05</b>
Produits financiers	32 032,58	32 032,58	21 909,71
Charges financières	47 994,35	47 994,35	23 672,55
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-15 961,77</b>	<b>-15 961,77</b>	<b>-1 762,84</b>
Produits exceptionnels	3 590,10	85 226,52	119 325,79
Charges exceptionnelles	90,00	90,00	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 500,10</b>	<b>85 136,52</b>	<b>119 325,79</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>817 338,07</b>	<b>817 338,07</b>	<b>791 914,90</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>976 469,96</b>	<b>976 469,96</b>	<b>874 053,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-159 131,89</b>	<b>-159 131,89</b>	<b>-82 138,10</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

## ANNEXE aux états financiers clos au 31 août 2020

L'exercice social clos le 31 août 2020 a une durée de 12 mois.  
Le solde du bilan de l'exercice est de 1 162 483 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 82 138,10 €.

Les notes infraétes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

### OBJET SOCIAL

L'objectif social est décrit ainsi dans nos statuts:

"L'association a pour objet d'assumer la responsabilité, dans les cadres légitimés et réglementaires en vigueur et dans le respect des textes fondamentaux de l'enseignement catholique, d'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, en apprenance et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle."

Elle assume notamment la responsabilité d'un établissement sous contrat avec le ministère de l'Éducation préparant aux métiers de l'environnement et des professions connexes, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'agriculture et des professions connexes, de la construction, de l'aménagement ou d'autres métiers des services en milieu rural. Cet établissement renoue les missions définies à l'article L.813-1 du code rural. Le contrat fait l'association à l'égal des régi par les articles L.813-1 et R.813-1 et suivants du code rural.

L'association, à travers les établissements dont elle a la responsabilité contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprenants et stagiaires de la formation professionnelle, à l'éducation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'association contribue à l'amélioration et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'exploitation et de recherche appliquée dans les domaines liés aux formations quelle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objectif, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet."

### PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES DE ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES

#### 1. Fait caractéristique

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants:

• L'épidémie de COVID19 et le confinement qui en a déclenché une réduction de l'effectif de l'établissement du 13 mars au 31 mai 2020, entraînant l'absension d'avoirs sur l'Inserm (-12,3 K€) et la restauration (-1,2 K€) au profit des familles en une réduction significative des cotisations charges (restauration énergétique, frais pédagogiques). Parallèlement, les accueils extérieurs ont été annulés à compter de cette date, privant l'association d'une source de ressources.

Dans ce contexte, l'association a bénéficié d'un report de ses achats en détrus de 26 K€ en capital et 1 K€ en intérêts), de la mise en place d'un prêt PGE de 36 K€ et d'une prise en charge de certains salaires au titre du chômage partiel (13 K€).

Afin de répondre aux recommandations de l'ANC, nous vous précisons que nous avons retenu l'approche clé pour vous informer des imputations financières liées à l'événement Covid-19, précédemment listés.

Par ailleurs, au regard de ces éléments, la crise sanitaire liée à la pandémie n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'OGEC et ce dernier estime que la poursuite de son exploitation n'est pas en réelle rente en cause.

Le démarrage au 1er septembre 2020 de l'activité de l'Ecole de Production de l'Atelier d'Anne-Marie, devient le prestataire de restauration du lycée : locaux et frais inhérents, personnels pour un montant de 49 K€. Un interne a également été accueilli par l'elycée (4 K€).

• Le bénéfice du dispositif ZRR (Zone de Réinitialisation Rurale) de façon rétroactive au 01/11/2017 entraîne la constatation d'un produit de 37 K€ dont 30 K€ constatés en résultat exceptionnel et d'honoraires pour 13 K€.

• La mise en place du règlement ANC 2018-06 entraîne une modification de la présentation des comptes rendant non comparables les exercices 2018/2019 et 2018/19.

#### 2. Réglement ANC 2018-06 applicable aux comptes de l'Atelier d'Anne-Marie

##### 2-1. principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Cette application du règlement ANC 2016-06 s'applique en principe aux comptes différents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ; a été appliquée par anticipation dans notre emtité.

##### 2-2. permanence des méthodes

La tare application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont plus modifiés. Le tableau ci-dessous présente les principales modifications apportées:

En K€	31/08/2019	31/08/2020	Explications
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de prestations de services	611	-318	255
Produits de libre finance	0	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation	45	316	361
Contributions financières	0	10	10
Comptes de provisions et transferts de charges	17	26	43
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation (à transfert de charges N-1)	108	-108	0
Concours publics et subventions d'exploitation (à transfert de charges N+1)	0	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation exceptionnel	4	82	85

A noter que la construction et la mise en service de l'atelier Anne-Marie en 2006 et 2007 et de la cuisine-salle de restauration en 2014 a entraîné l'identification de 4 composants distincts au niveau des bâtiments (Gros œuvre, Fagade/échafaud/menuiseries extérieures, Installations techniques/chauffage/électricité/plomberie et Agencements intérieurs).

#### Chances/familles

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Subvention d'investissement

Les subventions attribuées par les collectivités territoriales pour le financement des investissements suivent les dispositions du règlement ANC 2018-06. Elles sont enregistrées au passif du bilan et amorties selon le même plan d'amortissement que l'immobilisation financière.

#### Fonds dédiés

Les ressources attribuées par des financeurs privés ou publics, affectées à des projets identifiés et non encore utilisées sont affectées au fonds dédiés et rapportées au résultat au moment de leur utilisation.

Les fonds dédiés sont également utilisés pour déterminer les financements privés affectés à ces investissements. Dans ce cas, le report du fonds dédiés au compte de résultat est effectué, comme pour les subventions d'investissement, selon le même plan d'amortissement que l'immobilisation financière.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constituent l'ensemble des risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la clôture

- dont il est probable qu'ils proviennent d'une suite de circonstances au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sorte de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

#### Engagements de retraite

Engagements des personnels, rémunérés par l'association

Les droits des salariés prévus par la Convention collective ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charges lors de leur règlement.

La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 21,7 K€. Cette estimation, prend en compte la totalité du personnel présent à la clôture des comptes.

Cette évaluation repose sur des hypothèses d'évolution de salaire, de mortalité et de taux de départ à la retraite fixée à 65 ans.

Elle est calculée sur une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à 65 ans.

EXPERTISE COMPAREABLE

EXPERTISE COMPAREABLE

4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle  
Sous le titre de la provisoire d'immobilisés de droits attribués mis à l'écart en 2020/2021

La Congrégation des Sœurs Saint-Joseph de Cluny, qui prévoit l'obligation de maintenir en état de l'immobilier et la réalisation des grosses réparations prévues à l'article 808 du Code Civil.  
Ainsi, conformément aux recommandations émises par le CNEAP, l'association a décidé de provisionner ces dépenses dans le cadre d'un programme planifié de gros entretien dont l'évaluation repose sur un programme prévisionnel de travaux déterminé par la commission travaux.

Le solde de la provision (54,6 K€) représente les travaux de réfection de la dernière facade du bâtiment St-Joseph et du sol de la grande, les aménagements nécessités par la mise en conformité progressive de l'accèsabilité handicapés sur 3 années. Cette provision n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

5. Événements postérieurs à la clôture

Le protocole applicable durant la crise sanitaire "covid 19" entraîne une surcharge de frais de désinfection des locaux et du mobilier des salles de classe et de regroupement des personnels au niveau des fournitures et du nombre d'heures des personnels techniques chargés de cette déminéfication.

A la rentrée 2020, ouverture effective d'une première promotion de la nouvelle formation CAP-Métier de l'Agriculture.

	année scolaire	année scolaire	entrée
effectifs	2018/2019	2019/2020	2020/2021
4ème et 3ème	25	31	30
CAPA - SAFVER	15	23	23
CAPA - Métiers de l'Agriculture	5	5	5
BAC PRO SAPAT (second, première et terminale)	43	47	47
Total effectifs scolaires	98	97	105
Dont externes	14	18	19
Dont internes	49	34	44
Dont dernières pensionnaires	35	45	42

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Etat de l'actif immobilisé

	En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
autres immobilisations incorporelles	9 568	256	0	0	0	9 524
Immobilisations corporelles	3 811 764	39 066	0	14 779	3 865 029	
Terrains sis	66 709					66 709
Agencements Aménagements Terrains	30 486					30 486
Constr. isolé propre Gros œuvre	726 148					726 148
Constr. isolé propre Fac. Couv. Huiss. Ext. Contr. isolé propre IGT chf éléc. sanit. Inst. agric. amén. const. isolé propre	502 878	2 158				505 037
Constr. isolé autre Fac. Couv. Huiss. Ext. Contr. isolé autre IGT chf éléc. sanit. Inst. agric. amén. const. isolé autre	706 014					706 014
Inst. agric. amén. const. isolé autre	717 389					717 389
Constr. isolé autre IGT chf éléc. sanit. Inst. agric. amén. const. isolé autre	19 734					19 734
Constr. isolé autre IGT chf éléc. sanit. Inst. agric. amén. const. isolé autre	106 330					106 330
Inst. agric. amén. const. isolé autre	129 248					129 248
Inst. techn. Matériel outillage	26 206	1 850				26 206
Matériel de transport	60 232					60 232
Matériel de bureau et informatique	32 642					32 642
Mobilier	76 767					76 767
Immobilisations en cours	14 779	0	0	-14 779	0	
Installations techniques en cours	14 779					
Immobilisations financières	98 598	10 480	20 000	0	99 078	
titres de participation	78 598	460	20 000	0	79 078	
prêts	0	10 000	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>3 824 708</b>	<b>49 092</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>3 864 511</b>	

Pour tenir compte du bail emphytéotique en cours entre la communauté et le syndic les immobilisations se rapportant aux bâtiments concernés par le bail sont présentées dans des postes distincts des postes distincts des postes distincts.

Etat des amortissements

	En €	Amortissement au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
autres immobilisations incorporelles	9 568	43	0	0	0	9 511
Immobilisations corporelles	2 612 031	182 792	28	0	2 694 784	
Agencements Aménagements Terrains	236 222	20 047				237 169
amont. const. isolé propre Gros œuvre	317 960	19 514				337 474
amont. const. isolé pr. Fac. Couv. Huiss. Ext. amont. const. isolé pr. IGT chf éléc. sanit. Inst. agric. amén. const. isolé propre	319 613	27 981				344 803
amont. const. isolé autre IGT chf éléc. sanit. amont. const. isolé autre IGT chf éléc. sanit. amont. inst. agric. amén. const. isolé autre	523 809	557 074	35 826			551 590
Inst. techn. Matériel outillage	19 734	0				19 734
Matériel de transport	71 573	2 000				74 173
Matériel de bureau et informatique	8 256	26 206				68 343
Mobilier	32 670	214	28			32 642
<b>TOTAL</b>	<b>2 621 599</b>	<b>182 835</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2 704 405</b>	

Les immobilisations se rapportant aux bâtiments concernés par le bail emphytéotique sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue sans pouvoir dépasser la terme du bail (Octobre 2025).



L'exigibilité des créances de l'actif circulant est inférieure à l'échéance des créances à plus ou moins d'un an.

L'exigibilité des créances de l'actif circulant est inférieure 1 an.

L'exigibilité des créances de l'activité

Les stratégies d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un

四百一

date ac acquisition	nombre	nature	valeur achat
05/08/2016	30 551	Placement CHA/CIC OBLI ISR 3D 1630.08	49 800
TOTAL			49 800

Variation des fonds propres

### Variation des fonds propres

<i>En €</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Affection du résultat</i>	<i>Augmentation du résultat</i>	<i>diminution ou consommation</i>	<i>A la Clôture</i>
Fonds propres sans droit de repartie					0
Fonds propres avec droit de repartie	193 483			193 483	0
Écarts de réévaluation					0
Réerves	1 108 230				1 108 230
Report à nouveau	-228 294	-159 132	192 855		-194 571
Excédent ou déficit de l'exercice	-159 132	159 132	-92 138		-62 138
<b>Situation nette</b>	<b>9 122 287</b>	<b>0</b>	<b>110 717</b>	<b>193 483</b>	<b>8 229 821</b>
Subventions d'investissements	594 395		122 597	183 619	523 374
	<b>1 486 612</b>	<b>0</b>	<b>235 314</b>	<b>377 105</b>	<b>1 382 005</b>

SÉUVE DES FONDS DÉDÉLÉ

卷之三

	En €	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques						
provisions pour risque de nature sociale	863				263	600
provision grosses réparations	54 643					54 643
<b>TOTAL</b>	<b>55 506</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>55 506</b>
<b>Échéancier* des dettes à moins d'un an, plus de 6 ans</b>						
	En €	Montant		De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit (Crédit Mutuel)	386 897	56 292		222 885		7 341
Etablissement de crédit PGC/Credit Agricole	38 000	38 000				
Dettes financières diverses (catégories)	6 125	6 125				
/Avances et avances						
Fournisseurs	17 289	17 289				
Fournisseurs d'immobilisations						
Dettes fiscales et sociales	42 341	42 341				
/Autres dettes	42 945	42 945				
Produits constatés d'avance	524 571	223 866		222 885		77 341
<b>TOTAL</b>	<b>524 571</b>	<b>223 866</b>		<b>222 885</b>		<b>77 341</b>

卷之三

	Montant des charges à payer et avoirs établis inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		17 758
Dettes fournisseurs et débiteurs rattachées		30 945
Dettes fiscales et sociales		4 871
Autres dettes		-
		TOTAL

